

## **Risque de pollution des habitations au fioul**

*Public cible* : populations touchées par les inondations

*Média* : site Internet de la préfecture, mairies des communes inondées

Les récents événements climatiques dans le Loiret ont occasionné des inondations susceptibles d'avoir causé des dommages importants aux habitations. À cette occasion, des fuites de fioul domestique ont notamment pu se produire. Il importe de pouvoir limiter au maximum les imprégnations de fioul dans les surfaces telles que les murs ou les sols.

À cette fin, une solution simple à mettre en œuvre **dans les meilleurs délais pour une meilleure efficacité et avec des équipements de protection** consiste, une fois les eaux retirées, à appliquer :

- Sur les petites surfaces touchées (les murs notamment) : un produit dégraissant ;
- Sur les grandes surfaces touchées (les sols notamment) : un produit absorbant (du type sciure de bois, etc.).

Il est possible de se procurer ces produits dans les magasins spécialisés de bricolage notamment.

Tous les déchets issus de ces opérations devront impérativement être mis dans des sacs du type sacs à gravats et conservés à votre domicile. Des dispositions particulières seront prises par les services en charge de la collecte des ordures ménagères. Les déchets ne doivent en aucun cas être déposés dans les poubelles, conteneurs ou points de collecte classiques.

Il s'agit là de mesures à prendre dans la plupart des cas. Pour les situations les plus complexes, il pourra être nécessaire d'avoir recours à une entreprise spécialisée.

### **Odeur de fioul :**

- ventiler largement le logement,
- l'odeur peut subsister de 3 à 6 mois,
- en cas de maux de tête, arrêter les travaux et ventiler largement.